



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Personnel

Question écrite n° 39601

Texte de la question

Concernant le statut des deux types d'attaches des hopitaux publics (ceux qui ont trois vacances par semaine et ceux qui en ont plus) M Jacques Rimbault appelle l'attention de Mme le ministre delegue aupres du ministre des affaires sociales et de l'emploi, charge de la sante et de la famille, sur la necessaire prise en compte du simple droit du salarie dans sa totalite pour les conges payes, les conges maternite, les conges maladie, les assiettes de retraite complementaire ; des particularites a type d'extension de la couverture sociale en cas de maladie, du fait du risque accru inherent a ce type de profession ; d'une revalorisation substantielle des remunerations. Ces praticiens sont la liaison indispensable entre une medecine hospitaliere et une medecine ambulatoire. Notre systeme de sante va evoluer vers une ouverture de l'hopital sur l'exterieur et vers un rapprochement des praticiens et de l'hopital : le developpement des connaissances, la complexite croissante, medicale et sociale, des problemes traites tendent a ce rapprochement. En consequence, il lui demande quelles mesures concretes et rapides elle compte prendre afin que le statut des medecins attaches (medecins les plus nombreux des hopitaux publics) cesse d'etre meprise et sous-estime, car ce serait tourner le dos a l'avenir et oter au service public les moyens de poursuivre sa mission.

Données clés

Auteur : [M. Rimbault Jacques](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39601

Rubrique : Hopitaux et cliniques

Ministère interrogé : santé et famille

Ministère attributaire : santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mai 1988, page 1822